

Pontoise, le 11 janvier 2022

Le **PRESIDENT**

Madame Guylène MOUQUET-BURTIN
Directrice académique des services départementaux
de l'Éducation nationale du Val d'Oise
Immeuble Le Président
Chaussée Jules-César
95525 Cergy Pontoise Cedex

Madame la Directrice Académique,

Un appel à la grève a été lancé par des syndicats d'enseignants (tous niveaux confondus) pour le jeudi 13 janvier prochain. A la suite de cet appel, des questions importantes se posent, aussi ai-je souhaité relayer auprès de vous les inquiétudes des Maires du Val-d'Oise.

En effet, lorsque le taux de 25% d'enseignants grévistes est atteint par école publique, la réglementation prévoit la mise en place d'un service minimum d'accueil par les communes.

Or les conditions dans lesquelles ce service minimum est organisé doivent être précisées compte tenu des circonstances sanitaires et réglementaires dans lesquelles nous nous trouvons :

- Quelles sont les règles d'encadrement alors même que les ressources en personnel sont nécessairement limitées ?
- Les règles du non-brassage des élèves devront-elles être appliquées ou des souplesses seront-elles permises ?

Tous ces éléments doivent pouvoir être éclaircis dans les meilleurs délais afin que l'accueil lorsqu'il sera possible, puisse se faire dans les meilleures conditions.

Si nous avons bien reçu les informations de la part de Monsieur le Préfet, (mèl de Monsieur Bruno Mouget directeur des sécurités du 7 janvier 18h02) quant à l'accueil des enfants des personnels soignants, il apparaîtrait cependant utile voire nécessaire également que des précisions soient apportées concernant l'accueil des enfants de personnels enseignants.

La multiplication des « protocoles variants » en quelques jours ne permet plus aux communes de se mettre à jour sérieusement.

Aussi, je vous remercie de bien vouloir nous communiquer ces éléments aussi rapidement que possible.

A cette tension déjà vécue au quotidien du fait de protocoles nécessitant de tester massivement, alors que des pénuries de tests sont annoncées, s'ajoute une **situation très tendue dans les communes** avec la multiplication des cas positifs ou cas contacts.

Les parents sont dans une situation de tension extrême, (compréhensible) ce qui ne facilite pas les relations avec les écoles et les mairies. De plus ces mêmes parents n'ont **pas forcément de solutions de garde alternative**, alors qu'ils doivent eux aussi assurer leur travail.

Par ailleurs, **la question du suivi pédagogique des enfants reste également entière.**

Du fait de la combinaison des grèves nationales des enseignants à celle des agents des collectivités en charge de l'animation il est vraisemblable **qu'une majorité des communes ne seront pas en mesure d'ouvrir leurs structures** (écoles, centres de loisirs, cantines) jeudi 13 janvier prochain. Ces communes seront donc contraintes de fermer ces structures, faute de personnel opérationnel.

Aussi, est-il nécessaire, comme le demandent l'AMF et les associations départementales de maires, de revoir les taux d'encadrements et de formation des personnels du périscolaire **dans les situations comme celle qui est en cours**. C'est l'un des moyens pour mieux assurer un **service minimum d'accueil**.

Vous remerciant de votre bienveillante attention, nous nous tenons à votre disposition pour tout échange constructif sur le sujet.

Je vous prie de croire, Madame la Directrice Académique, en l'assurance de ma considération distinguée.



Daniel FARGEOT
Maire d'Andilly

Copie :

Monsieur le Prefet du Val d'Oise.

Madame la Présidente du Conseil Départemental.

Madame la Présidente du Conseil Régional.

Madame la Déléguée ARS du Val d'Oise.